

Notre vision

Ce document réunit les deux lectures que Solar Rent propose d'une même décision. Elles ne s'adressent pas au même interlocuteur et n'apportent pas le même type de preuve : la première expose ce qu'est Solar Rent et la place qu'il occupe dans le système électrique mauricien ; la seconde expose l'état des comptes publics et ce qu'ils impliquent pour le coût de l'électricité. Elles peuvent se lire séparément.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Vision Énergétique

Le modèle, le cadre, le rôle national

SECONDE PARTIE

Vision Macro-Économique

Les comptes, les tarifs, le coût évité

PARTIE 1

Vision Énergétique

Une réponse structurée à un enjeu national

SECTION 01

Une solution clé en main

Simple, encadrée, accessible au résidentiel comme à l'entreprise

Passer au solaire avec stockage est une décision lourde. L'achat direct suppose un investissement élevé, une compétence technique pour dimensionner, un jugement sur la durabilité du matériel et l'organisation d'une maintenance sur vingt ans. Solar Rent substitue à cet achat une location longue durée assortie du service complet : le client accède à la production, pas à la responsabilité de l'équipement.

Les questions que se posent nos clients

- Combien dois-je payer au départ ?
- L'installation sera-t-elle réellement adaptée à mon site ?
- Que se passe-t-il en cas de panne ?
- La batterie sera-t-elle encore performante dans plusieurs années ?
- Qui prend en charge la maintenance ?
- Mon installation restera-t-elle conforme aux règles du CEB ?
- Devrai-je gérer seul les démarches techniques et administratives ?
- Comment cette charge est-elle traitée dans mes comptes ?

Ces questions sont légitimes. Le modèle a été conçu pour y répondre par le contrat plutôt que par la promesse commerciale.

Ce que comprend le service

- Étude technique préalable
- Dimensionnement selon la consommation réelle
- Choix de la configuration solaire et stockage
- Installation par des équipes qualifiées
- Accompagnement des démarches CEB
- Mise en service et procès-verbal
- Supervision du fonctionnement
- Maintenance selon les conditions du contrat
- Assistance en cas d'anomalie ou d'indisponibilité

Démocratiser l'autonomie solaire

Le solaire avec stockage ne doit pas rester réservé à ceux qui peuvent en régler l'acquisition comptant. En remplaçant l'achat par une location encadrée, Solar Rent ouvre l'accès à une clientèle bien plus large : les ménages qui n'ont pas la capacité d'investissement, et les entreprises qui préfèrent réserver leur capital et leur capacité d'emprunt à leur cœur de métier.

- Réduire la charge énergétique des ménages et des entreprises
- Renforcer l'autonomie des sites face aux coupures
- Accélérer la transition solaire distribuée à Maurice

Ce que le modèle change pour une entreprise

Le raisonnement diffère de celui d'un ménage. Une société arbitre entre immobiliser son bilan sur une toiture et conserver sa capacité d'emprunt pour son activité. La location relève de la charge d'exploitation, ne consomme pas de capacité d'endettement, et transfère au bailleur la performance comme l'obsolescence du matériel. Le catalogue couvre sept secteurs, du bureau à l'industrie, chacun avec ses horaires d'activité et son régime tarifaire.

SECTION 02

Un modèle juridique clair

Location de service énergétique, et non crédit déguisé

La distinction est fondamentale et structure tout le dispositif contractuel. Le client ne souscrit pas un crédit destiné à acquérir un système solaire : il conclut un contrat de location et de service énergétique, portant sur la mise à disposition d'une installation, son installation, sa supervision, sa maintenance et son encadrement contractuel.

Le service est plus large que le matériel

Le cœur du modèle n'est pas la livraison d'un ensemble d'équipements. C'est une prestation continue sur toute la durée du contrat.

- Étude technique
- Configuration du système
- Installation
- Démarches liées au cadre CEB
- Maintenance
- Assistance
- Suivi de performance
- Gestion des indisponibilités
- Documentation client
- Accompagnement sur la durée

La documentation contractuelle

La sécurité juridique repose sur la cohérence documentaire : chaque pièce répond à une question précise, et l'ensemble suit une même logique.

- Conditions particulières
- Conditions générales
- Annexe financière
- Annexe technique
- Conditions de maintenance
- Conditions d'indisponibilité
- Annexe pédagogique
- Mandat CEB
- Procès-verbal de mise en service

Ce que le contrat dit du loyer

Le loyer n'est pas fixe, et le contrat ne le prétend pas. Il est contractuellement plafonné à une progression maximale de 6 % par an, ce qui constitue un engagement du bailleur sur la trajectoire du coût et non une promesse d'invariabilité. Cette formulation est la même sur l'ensemble de nos supports, par exigence de concordance entre le discours commercial et l'acte signé.

SECTION 03

Stockage distribué et réseau intelligent

Contribution à la stabilité du système mauricien

La multiplication des installations solaires constitue un risque si elle est désordonnée : matériels disparates, configurations non documentées, absence de suivi. Elle devient une opportunité dès lors qu'elle est standardisée, supervisée, maintenue et intégrée dans une logique de réseau. Notre objet est de faire de la toiture une composante contrôlable et documentée du système électrique, non une addition d'installations isolées.

Un modèle standardisé

- Étude technique préalable
- Matériel sélectionné et homogène
- Installation documentée
- Configuration contrôlée
- Conformité au cadre CEB
- Maintenance organisée
- Supervision de la production
- Historique des interventions
- Interlocuteur unique

Vers une centrale virtuelle distribuée

À moyen terme, un portefeuille de plusieurs milliers d'installations hybrides - résidentielles et tertiaires - compatibles entre elles, supervisées et contractualisées, constitue un actif énergétique collectif. C'est la base technique d'une centrale virtuelle, dont la valeur ne tient pas à la puissance installée mais à la capacité de la piloter.

- Lisser la demande
- Réduire les pointes
- Améliorer la résilience
- Optimiser l'autoconsommation
- Fournir des données utiles au réseau
- Préparer le pilotage futur

Un parc dispersé mais homogène et supervisé vaut mieux, pour le réseau, qu'une somme d'installations performantes mais ingouvernables.

SECTION 04

Solar Rent et la sécurité énergétique de Maurice

Une infrastructure distribuée au service de l'intérêt général

Le programme ne se comprend pas comme une concurrence au CEB ni aux producteurs historiques. Il constitue une infrastructure distribuée, résidentielle et tertiaire, permettant à Maurice d'accélérer sa transition, de renforcer sa sécurité électrique et de faire des consommateurs des producteurs encadrés.

Une réponse aux objectifs nationaux

La Renewable Energy Roadmap fixe un objectif de 60 % d'électricité renouvelable, désormais visé à l'horizon 2035. Une cible de cette ampleur ne peut reposer sur quelques grands producteurs : elle suppose un réseau dense de producteurs-consommateurs techniquement encadrés, dont chacun apporte une fraction modeste mais dont l'ensemble est considérable.

Une infrastructure de confiance

- Étude technique préalable
- Installation par des professionnels qualifiés
- Documentation contractuelle explicite
- Maintenance organisée
- Supervision de la production
- Conformité au cadre CEB
- Transparence financière pour le client

Solar Rent est une réponse privée à un objectif d'intérêt général.

Une transition nécessaire, et qui coûtera cher au tarif

Il faut tenir les deux propositions ensemble, sans les opposer. La transition est indispensable, et nous y contribuons. Mais l'investissement qu'elle exige entre dans la base tarifaire avant que les économies de combustible ne se matérialisent : le tarif de réseau montera pour la financer. C'est précisément ce qui fonde l'utilité du distribué - il apporte de la capacité renouvelable sans passer par le tarif, et protège son détenteur de la hausse qu'il contribue à éviter. La lecture macro-économique, accessible depuis le second volet, expose cette mécanique en détail.

SECTION 05

Complémentarité entre production centralisée et distribuée

Pourquoi la toiture complète les grands producteurs sans les remplacer

Les producteurs indépendants ont joué un rôle déterminant dans le développement de la capacité électrique mauricienne, et leur contribution reste nécessaire : centrales solaires au sol, biomasse, agrivoltaïsme, projets industriels de grande échelle. Mais la transition ne peut dépendre d'eux seuls, car ils ne traitent ni la résilience locale, ni le stockage au point de consommation, ni l'effacement de la pointe au plus près de l'usage.

Acteur	Rôle dans le système
Producteurs indépendants centralisés	Production de masse, projets industriels, contrats d'achat, grandes capacités
Solar Rent distribué	Production sur site, stockage local, autoconsommation, résilience au point de livraison
CEB	Coordination du réseau, raccordement, sécurité, équilibre national

Une posture délibérément non conflictuelle

Nous ne nous posons pas en adversaire. Les grands producteurs sont nécessaires à la production centralisée, Solar Rent à la production distribuée, le CEB à la coordination de l'ensemble. Maurice a besoin des trois niveaux pour réussir sa transition, et aucun ne se substitue aux autres.

Producteurs indépendants

Production centralisée de masse

Solar Rent

Production distribuée avec stockage

CEB

Coordination et équilibre du réseau

Ce que nous disons du CEB, et ce que nous n'en disons pas

Le second volet de cette page expose les comptes du fournisseur national, son déficit et la décennie qui l'a produit. Cet exposé ne vise pas l'institution : il décrit la mécanique tarifaire qu'elle subit. Un opérateur dont la production dépend à plus de 80 % de combustibles importés n'a pas la maîtrise de son prix de revient, et répercuter cette exposition est sa seule issue comptable. Nous documentons cette contrainte parce qu'elle détermine ce que paiera le consommateur, non pour mettre en cause ceux qui la subissent.

PARTIE 2

Vision Macro-Économique

Vingt ans d'énergie. Vingt ans de certitude sur son coût.

PREMIÈRE RAISON

Pourquoi le tarif ne peut pas baisser

La question n'est pas de savoir si vous allez payer votre électricité plus cher. C'est de savoir si vous êtes prêt à subir son prix.

Cette section ne contient aucune prévision. Uniquement des situations constatées, publiées et vérifiables.

Une exposition que vous subissez sans l'avoir choisie

Plus de 80 % de l'électricité mauricienne provient de combustibles importés, fioul lourd et charbon. Le tarif répercute le coût du combustible. Votre facture est donc une position ouverte sur un marché que vous ne suivez pas, sur une matière que vous n'achetez pas, transportée par des navires que vous ne connaissez pas. Vous ne pouvez pas la couvrir. Vous pouvez en sortir.

La preuve, apportée par le fournisseur lui-même

La hausse du 1er mai 2026 a été explicitement motivée par l'envolée des prix mondiaux des combustibles. Le lien entre tension internationale et facture domestique n'a pas besoin d'être démontré : il a été écrit par le fournisseur et facturé aux abonnés. La marche de février 2023, de +19 % à +29 % selon les tranches, établit qu'il ne s'agit pas d'un épisode isolé.

Votre dernière hausse a été imputée à un conflit que vous n'avez pas déclenché. La prochaine le sera aussi.

Les deux issues sont fermées

Si la transition énergétique est menée, l'investissement estimé à 1,35 milliard USD à horizon 2030 entre dans la base tarifaire avant que les économies de combustible ne se matérialisent : le tarif monte pour financer la sortie du fossile. Si elle glisse - et elle glisse, la part renouvelable étant retombée sous 25 % et l'objectif de 60 % ayant été repoussé de 2030 à 2035 - la dépendance fossile se prolonge : le tarif monte parce que rien n'a changé.

Il n'existe aucun scénario dans lequel l'électricité du réseau redevient bon marché. Ni la réussite de la transition, ni son échec ne produisent une baisse.

La décennie 2014-2024

Huit années d'accumulation de réserves sans renouvellement du parc de production, puis un effondrement en deux exercices lorsque la facture combustible s'est présentée. La trace matérielle est mesurable : environ 230 MW de turbines âgées de 15 à 37 ans assurent encore 36 % de la demande nationale.

Année	Réserves du fournisseur national
2014	Rs 894 millions
2022	env. Rs 7 milliards
2024	-Rs 5,9 milliards

Les hausses annoncées ne financent donc pas une amélioration du service. Elles rattrapent un investissement différé - et le déficit subsiste après la hausse de mai, à hauteur de Rs 1,8 milliard.

Ce retard, vous ne l'avez pas créé. Rien ne vous oblige à en financer le rattrapage par votre facture pendant vingt ans.

Ce que nos projections n'intègrent pas

Nos simulations supposent que rien ne se dégrade au-delà de ce qui est déjà engagé. Elles n'intègrent ni une tension sur le fret maritime, ni une rupture d'approvisionnement, ni un choc sur le prix des combustibles. Ce sont donc des hypothèses basses.

DEUXIÈME RAISON

Le langage du directeur financier

Cette décision ne s'arbitre pas comme un achat d'équipement. Elle s'arbitre comme une couverture de risque.

Une couverture, pas une remise

Un loyer plafonné à +6 % face à un tarif progressant de 12 à 15 % constitue une couverture sur vingt ans contre l'inflation énergétique. C'est un instrument de gestion des risques, non un rabais commercial.

De l'exploitation, pas de l'investissement

La location préserve le capital et la capacité d'emprunt pour le cœur de métier - les chambres, la rénovation, les stocks - au lieu de les immobiliser sur une toiture. Le bilan reste disponible pour ce qui produit le chiffre d'affaires.

La prévisibilité comme valeur d'entreprise

Une trajectoire de coût énergétique connue sur vingt ans rend l'excédent brut d'exploitation plus prévisible. Pour un établissement valorisé sur un multiple, un poste maîtrisé et lisible soutient directement la valorisation à la cession.

Un transfert de risque intégral

Performance, maintenance, remplacement des onduleurs, dégradation, obsolescence : l'ensemble reste chez le bailleur. Vous achetez des kilowattheures certains, non un risque d'équipement.

Neutre à positif dès le premier mois

Le loyer étant calibré sous la facture évitée, la couverture est souscrite sans effort de trésorerie. Les simulations du catalogue le démontrent offre par offre.

TROISIÈME RAISON

La sécurité, et ce qu'elle vaut

3 octobre 2025, 17 heures

Plusieurs moteurs tombent en panne simultanément aux centrales de Savannah et Belle-Vue. Le réseau national accuse un déficit de 55 MW. L'alerte rouge est décrétée, et quatorze hôtels basculent sur leurs générateurs. Sans eux, l'île entière basculait dans le noir.

Ce sont donc des capacités privées, décentralisées, situées chez des clients, qui ont tenu le système public à bout de bras.

Ce que personne n'a dit sur ce sauvetage

Ces quatorze hôtels n'ont pas rendu un service gratuit. Ils ont brûlé du carburant, fait tourner des groupes, et facturé ces kilowattheures à un tarif élevé - ce qui est légitime au regard du coût réel d'une production par groupe électrogène. Aucun montant n'a jamais été rendu public. La dépense a pourtant été engagée, et elle se retrouve, par construction, dans les comptes du fournisseur puis dans le tarif.

Vous financez déjà la fragilité du réseau. Vous ne le savez pas, et vous n'en retirez aucune protection.

La position que vous occupez alors

Un système avec stockage vous place dans la position de ces quatorze hôtels, à trois différences près qui sont décisives.

- Votre réserve est rechargée chaque jour par le soleil

- Elle ne dépend d'aucun carburant importé
- Vous n'avez ni citerne à remplir, ni groupe à démarrer

Une réserve répartie, pas une charge pour le réseau

Un obstacle est régulièrement opposé au développement des renouvelables : un réseau conçu pour des centrales centralisées ne peut absorber une forte proportion de production décentralisée sans investissements considérables. L'argument tombe pour une production consommée sur place avec stockage : elle ne sollicite pas le réseau de transport, elle réduit la charge au point de livraison. Mieux, la batterie traverse la pointe du soir sur l'énergie stockée en journée, c'est-à-dire à l'heure exacte où le système est le plus tendu.

Chaque installation avec stockage soulage le réseau au moment précis où il est menacé. Le solaire distribué n'est pas une charge pour le système : c'est une réserve répartie.

SELON VOTRE SITUATION

Ce que cela change concrètement

Hôtellerie

L'énergie peut atteindre 10 % du chiffre d'affaires dans un établissement doté de piscines, de spa et de climatisation intensive, et les charges d'exploitation progressent plus vite que les revenus. Le pic de climatisation coïncide avec le pic de production solaire. S'y ajoute la dimension environnementale, les certifications conditionnant de plus en plus les réservations d'affaires et de séminaires : la même décision réduit un coût et protège un revenu.

Grande distribution

Le froid alimentaire constitue une base incompressible fonctionnant en continu, sur des marges d'exploitation minces. La production solaire épouse la courbe de charge diurne, et la certitude de prix défend directement la marge.

Résidentiel

La facture d'électricité est le seul poste du budget familial qui augmente sans que le ménage ait rien décidé, ni consommé davantage. Le plafonnement rend ce poste prévisible pour vingt ans, à l'échelle d'un crédit immobilier.

NOTRE MÉTHODE

Ce qui rend la démonstration vérifiable

Nos paramètres ne sont pas des estimations commerciales. Ce sont des valeurs mesurées, et nous les exposons.

1 750 heures par kWc et par an

C'est le productible réel mesuré à Maurice : environ 4,8 heures de production par jour, quatre en hiver, cinq à six en été selon les districts. À ne pas confondre avec les 2 500 heures d'irradiation, qui comptent les heures de jour. Dimensionner sur l'irradiation surestime la production d'environ 40 %.

Rs 3 par kWh sur le surplus

C'est le tarif exact du net metering, régime auquel nous sommes soumis : seul le surplus est injecté et crédité. Les tarifs supérieurs parfois cités relèvent du gross metering, où toute la production est vendue et toute la consommation rachetée. Les deux régimes ne sont pas comparables.

Un loyer plafonné, non fixe

La progression du loyer est contractuellement plafonnée à +6 % par an. Nous écrivons « plafonné » et jamais « fixe », parce que les deux mots n'engagent pas la même chose.

Une étude technique au-delà de Rs 15 000

Au-delà de Rs 15 000 de facture mensuelle, le dossier passe par un Contrat d'Étude Technique avec déplacement d'un technicien. Ce n'est pas un devis générique : c'est un dimensionnement établi sur votre site.

SOURCES

- Hausse tarifaire du 1er mai 2026 - L'Express
- Crise énergétique et incident du 3 octobre 2025 - Défi Media
- Objectifs de transition énergétique - Economic Development Board Mauritius
- Comptes du fournisseur national, déclarations au Parlement - mai 2026